

## FICHE DE DONNEES DE SECURITE

# SANS LIMAGE

## Natural/Pink/Beige/Milky



### RUBRIQUE 1 : IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MELANGE ET DE LA SOCIETE / L'ENTREPRISE

Nom du produit :	Construction sans limage
Référence :	Construction sans limage – Beige - UTCT Construction sans limage – Natural - KXPP Construction sans limage – Milky - QZFL Construction sans limage – Pink - JSHN
Personne responsable :	M'Novae – 120 Boulevard Ampère ; 79180 CHAURAY
Téléphone :	05.49.28.20.95
Web site :	<a href="https://mnails.fr">https://mnails.fr</a>
e-mail :	<a href="mailto:reglementaire@mnovae.fr">reglementaire@mnovae.fr</a> - <a href="mailto:info@mnails.fr">info@mnails.fr</a>

Pays	Organisme/société	Adresse	Numéro d'urgence	Commentaire
France	ORFILA	<a href="http://www.centre-antipoison.net">http://www.centre-antipoison.net</a>	+33(0)1 45 42 59 59	-

### RUBRIQUE 2 : INGREDIENTS

Mélange.

Nom INCI	Nom IUPAC	CAS	EINCS	%	Fonction
ACRYLATES COPOLYMER	Polyurethane acrylate oligomer	72869-86-4	276-957-5	75-90	Agent filmogène
POLYMETHYL METHACRYLATE	[(1R,2R,4R)-1,7,7-trimethyl-2-bicyclo[2.2.1]heptanyl] prop-2-enoate	5888-33-5	227-561-6	10-25	Agent filmogène
HYDROXYCYCLOHEXYL PHENYL KETONE	(1-hydroxycyclohexyl)-phenylmethanone	947-19-3	213-426-9	-	Agent fortifiant/liant
AQUA	Wasser/Water	7732-18-5	231-791-2	-	Solvant
Peut contenir [+/-]					
TITANIUM DIOXIDE/CI 77891	Dioxotitanium	13463-67-7	236-675-5	-	Opacifiant, Absorbant d'UV, Filtre UV
IRON OXIDES/CI 77491	Diiron trioxide	1309-37-1	215-168-2	-	Colorant (rouge)
CI 42090	Brilliant Blue FCF	2650-18-2	223-339-8	-	Colorant Bleu brillant FCF
CI 47000	Yellow dye	8003-22-3	232-318-2	-	Colorant jaune
CI 77499	Black dye	12227-89-3	235-442-5	-	Colorant noir

**RUBRIQUE 3 : IDENTIFICATION DES DANGERS**

<b>Catégorie de danger :</b>	Non classé comme substance dangereuse.
<b>Voie d'exposition :</b>	Peut nuire à la santé après un contact cutané.
<b>Impacts environnementaux :</b>	La substance étant légèrement volatile, il faut faire attention à la pollution de l'eau.
<b>Danger d'explosion :</b>	Ce produit n'a pas de danger de combustion.

**RUBRIQUE 4 : MESURES DE PREMIERS SECOURS**

<b>Contact avec la peau :</b>	Enlever les vêtements, laver la peau avec de l'eau et du savon.
<b>Contact avec les yeux :</b>	Rincer le visage, nettoyer doucement avec grande quantité d'eau ou aller à l'hôpital.
<b>Ingestion :</b>	Se rendre immédiatement à l'hôpital. Rester calme, ne pas provoquer le vomissement, boire du lait ou de l'eau si la personne est éveillée.

**RUBRIQUE 5 : PROTECTION CONTRE LE FEU**

<b>Danger d'explosion :</b>	N'est pas considéré comme substance dangereuse.
<b>Produits de combustion dangereux :</b>	N'est pas considéré comme substance combustible.
<b>Matériel et méthodes de contrôle de l'incendie :</b>	Eau, sable.

**RUBRIQUE 6 : MESURES A PRENDRE EN CAS DE REJET ACCIDENTEL**

<b>Dispositif d'urgence :</b>	En cas de fuite, il suffit de ventiler à temps. Il est possible d'utiliser du sable d'adsorption et l'adsorption doit être envoyée à une décharge d'assainissement environnemental, il est possible d'utiliser du savon et de l'eau pour laver le sol pollué, puis les eaux usées diluées doivent être diluées dans le système d'égouts. Un grand nombre de fuites, signalées immédiatement à la police, en partant du principe qu'il faut assurer la sécurité, couper la source de la fuite dans la mesure du possible, empêcher que les eaux usées ne pénètrent dans le réseau d'égouts. Évacuation du personnel non concerné de la zone de pollution vers des zones sûres, aucune personne non concernée ne doit pénétrer dans la zone contaminée. Boucher la zone en assurant la sécurité, en utilisant le batardeau puis collecte, transfert, recyclage ou traitement inoffensif après traitement par régulation de protection : Ne pas toucher directement la fuite, et évacuer rapidement le personnel de la zone contaminée par la fuite vers un endroit sûr. Il est recommandé que le personnel d'urgence porte un appareil respiratoire autonome, des vêtements de travail ordinaires et des dispositifs de ventilation adéquats.
<b>Méthode d'effacement :</b>	Peut être envoyé à l'organisme d'assainissement de l'environnement pour être mis en décharge.

**RUBRIQUE 7 : ELIMINATION ET STOCKAGE DES DECHETS D'EXPLOITATION**

<b>Conseils d'utilisation :</b>	L'environnement de travail doit être mieux ventilé. Les opérateurs doivent recevoir une formation et respecter strictement les règles de sécurité. Il est conseillé aux opérateurs de porter un masque de protection et il est strictement interdit de fumer. Utilisation de l'équipement du système de
---------------------------------	---

ventilation. Équipé d'un nombre et d'une variété correspondants d'équipements anti-incendie et d'équipements d'urgence en cas de déversement.

**Stockage :**

Sous réserve d'une température de 28 degrés en 8 - stocker dans un entrepôt frais et ventilé. Tenir à l'écart du feu et des sources de chaleur. Le produit doit être stocké séparément des oxydants et des produits chimiques comestibles, et il faut éviter de mélanger les réservoirs. Utiliser un éclairage antidéflagrant et des installations de ventilation. Interdire l'utilisation d'une étincelle mécanique d'étincelles et d'outils mécaniques. Les zones de stockage doivent être équipées de matériaux d'abri appropriés et de dispositifs d'urgence en cas de déversement

**RUBRIQUE 8 : CONTROLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE**

<b>Contrôle technique :</b>	Renforcer la ventilation
<b>Protection respiratoire :</b>	Port de masques.
<b>Protection des yeux :</b>	Port de lunettes plates.
<b>Protection du corps :</b>	Port d'une combinaison en coton
<b>Protection des mains :</b>	Il est recommandé aux opérateurs de porter des gants en film PE ou des gants.
<b>Autre protection :</b>	Interdiction de fumer sur le lieu de travail, de manger et de boire de l'eau. Éviter de boire de l'alcool avant le travail. Après le travail, prendre une douche et changer de vêtements. Avant l'emploi et en cas d'exercice physique régulier

**RUBRIQUE 9 : PROPRIETES PHYSICOCHIMIQUES**

<b>Apparence et propriétés :</b>	Liquide visqueux de différentes couleurs.
<b>Valeur de pH :</b>	-
<b>Point de fusion (°C) :</b>	Aucun.
<b>Point d'ébullition (°C) :</b>	Aucun.
<b>Point d'éclair (°C) :</b>	-
<b>Densité relative (eau=1) :</b>	1,1 – 1,35
<b>Densité de vapeur relative (air = 1) :</b>	Aucun.
<b>Solubilité :</b>	Insoluble avec la plupart des monomères non-miscibles.

**RUBRIQUE 10 : STABILITE ET REACTIVITE**

<b>Stabilité :</b>	L'exposition à lumière et aux fortes températures peut affecter la stabilité.
<b>Matières interdites :</b>	Acides forts, alcalins fort, oxydants.
<b>Eviter le contact dans les conditions suivantes :</b>	Forte chaleur ; lumière intense ; lumière ultraviolette.
<b>Polymérisation :</b>	Peut se produire en cas d'irradiation UV, accompagnée par un peu de chaleur produite.
<b>Produits de décomposition :</b>	Une partie des oxydes de carbone, de soufre et d'azote.

**RUBRIQUE 11 : TOXICITE**

Ce produit est une matière non volatile et ne contient pas de substances cancérigènes. Une exposition excessive ou répétée peut irriter la peau et un contact précoce ou rapproché pendant une longue période peut irriter les yeux. Ce produit a une faible toxicité, la LD est supérieure à 3000 mg/kg.

## RUBRIQUE 12 : ELIMINATION DES DECHETS

Des tests écologiques n'ont pas été effectués sur ce produit.

## RUBRIQUE 13 : ELIMINATION

<b>Propriétés des déchets :</b>	Appartiennent à la catégorie des déchets de peinture et revêtement.
<b>Méthodes d'élimination :</b>	Comme prescrites spécifiquement par le département de l'assainissement des déchets enterrés.
<b>Note :</b>	Le stockage et l'élimination des déchets doivent être conformes aux réglementations nationales et locales en matière d'environnement.

## RUBRIQUE 14 : INFORMATION SUR LE TRANSPORT

<b>Numéro de marchandises dangereuses :</b>	Ce produit ne contient pas de substances dangereuses dans un pays sous embargo.
<b>UN N° :</b>	Aucun
<b>Matériaux d'emballage :</b>	Carton, PP, bouteille plastique, bouteille en verre.
<b>Note sur l'expédition :</b>	La manipulation pour un transport simple : éviter la rupture de l'emballage et du conteneur. L'été, les produits doivent être transportés le matin et le soir, afin d'éviter l'exposition au soleil.

## RUBRIQUE 15 : INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

Réglementation nationale : réglementation relative à la gestion de la sécurité des produits chimiques dangereux (promulguée par le conseil d'État le 17 février 1987). Le 17 février 1987), pour la sécurité de la production, de l'utilisation, du stockage, du transport, du chargement, etc. des produits chimiques dangereux, a établi les dispositions correspondantes. "GB13690-1992 communément utilisé la classification des produits chimiques dangereux et leur marquage", "GB15603-1995 les principes généraux de la mémoire de stockage des produits chimiques dangereux", "GB15603-1995 les principes généraux de la mémoire de stockage des produits chimiques dangereux de la mémoire de stockage des produits chimiques dangereux", "GB 6514-6514 coating operation safety procedures Paint sécurité du processus, ventilation et purification", "GB 7691-7691 coating operation safety procedures Labor GB 12463-1990 of dangerous goods transport packaging general technical conditions" (conditions techniques générales pour l'emballage des marchandises dangereuses, la commission économique et commerciale de l'État [2000] n° 189 sur l'économie et le commerce. 189 sur la sécurité économique et commerciale la sécurité émise par la norme d'équipement des articles de protection du travail (essai) " de la notification, la norme GB/T11651-1989 règles de sélection des articles de protection du travail. Le ministère de la santé inspecte la loi sur la santé, "peinture intérieure pour les normes sanitaires", "GB 6944-86 classification des produits dangereux et numéro des produits". Réglementations étrangères : la proposition des Nations unies sur le transport des produits chimiques dangereux. Lois et règlements en matière de sécurité, de santé et de protection de l'environnement relatifs à la substance ou au mélange.

## RUBRIQUE 16 : AUTRES INFORMATIONS SYSTEME D'INFORMATION SUR LES SUBSTANCES DANGEREUSES (USNFPA)

### Références :

- ✓ Ministère de la protection de l'environnement : Liste des substances chimiques existantes en Chine.
- ✓ Administration nationale de la sécurité du travail : Catalogue des produits chimiques dangereux.
- ✓ Ministère de la protection de l'environnement, Administration générale des douanes : Catalogue des produits chimiques toxiques dont l'importation et l'exportation sont strictement limitées en Chine.

**Déclaration de responsabilité :**

Ces informations et toutes les autres suggestions techniques sont basées sur nos connaissances et expériences actuelles. Toutefois, ces informations ne signifient pas que nous devons assumer les responsabilités qui en découlent, y compris les droits de connaissance de tiers, notamment les droits de brevet. En particulier, il n'y a pas de garantie explicite ou implicite des attributs du produit dans aucun sens légal.

**CLAUSE DE NON-RESPONSABILITÉ :** *Les données contenues dans ce document sont fournies à titre d'information uniquement et sont considérées comme fiables. Toutefois, M'Novae n'assume pas la responsabilité des résultats obtenus par des personnes dont les méthodes ne sont pas contrôlées. M'Novae n'a aucun contrôle sur leurs méthodes. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de déterminer l'adéquation de M'Novae ou de toute méthode de production mentionnée dans le présent document pour un usage particulier, et d'adopter les précautions nécessaires pour la protection des biens et des personnes contre les risques liés à la manipulation des produits. A la lumière de ce qui précède M'Novae décline spécifiquement toute garantie, expresse ou implicite, y compris les garanties de qualité marchande et d'adéquation à un usage particulier, découlant de la vente ou de l'utilisation des produits. M'Novae décline également toute responsabilité pour les dommages consécutifs ou accessoires de toute nature, y compris les pertes de profits.*